

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la Communication

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

## FICHE PRESSE

Date : 15/02/2024

Objet : Remise des prix Villes et villages fleuris – Fleurir le Périgord au naturel

### **La promotion du territoire et un environnement toujours mieux préservé grâce au label « Villes et villages fleuris »**

Le Conseil départemental de la Dordogne, qui figure parmi les 15 Départements labellisés Département fleuri en France, s'engage chaque année à faire la promotion du label national « Villes et villages fleuris » VVF, reconnu à travers les « fleurs » visibles sous les panneaux d'entrée de bourg, auprès des communes.

A travers cet engagement, la collectivité entend marquer son orientation en faveur de l'environnement et son attachement à protection de la nature, de la flore, de la faune. Véritable marqueur de la qualité de vie d'un territoire, le label « Villes et villages fleuris » progresse continuellement en Dordogne.

En 2023, six nouvelles communes ont ainsi obtenu leur première fleur, portant à 56 le nombre total de communes labellisées et faisant de la Dordogne le premier département de la Région Nouvelle-Aquitaine en nombre de communes labellisées.

Cette mise en valeur du territoire, qui participe de l'attractivité de la Dordogne, est le fruit de la coopération entre tous les acteurs concernés, menée par le Pôle paysages et espaces verts du Département, en lien avec les communes, l'Agence technique départementale (ATD 24), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le Comité Départemental du tourisme.

Le Département incite les communes à s'engager dans la démarche de labellisation en leur proposant trois niveaux d'accompagnement axés sur l'audit, la délivrance de conseils et de pistes en matière d'aménagement paysager et de gestion des espaces verts.

Ce travail qui permet d'améliorer la qualité de vie des Périgourdins dans un environnement toujours mieux préservé a permis à six nouvelles communes d'obtenir leur première fleur l'an dernier : Abjat-sur-Bandiât, Augignac, Bertric-Burée, Le Bugue, Saint-Aquilin et Veyrines-de-Vergt. De même, 9 communes ont obtenu une fleur supplémentaire : Bassillac-et-Auberoche, Bayac, Domme, Jumilhac-le-Grand, Ladornac, Mussidan, Orliac, Villeteureix (2 fleurs) et Saint-Aulaye-Puymangou (3 fleurs).

Chaque année, le Département récompense les initiatives remarquables des communes qui s'engagent dans des démarches écoresponsables à travers l'obtention du label « Villes et villages fleuris » à travers une cérémonie au cours de laquelle il remet des prix.

## Palmarès 2024

Cette année, 16 communes ont été sélectionnées pour la qualité d'une démarche remarquable sur leur territoire

- **Bayac** : prix de l'attractivité du territoire
- **Carsac-de-Gurson** : prix du jardinier
- **Domme** : prix de l'identité du territoire
- **Hautefort-Saint-Agnan** : prix de l'attractivité du territoire
- **Lardornac** : prix de la démarche environnementale
- **Marquay** : prix du jardinier
- **Montpon-Ménéstérol** : prix du jardinier
- **Mussidan** : prix des actions en faveur de la qualité de vie
- **Orliac** : prix du cimetière enherbé
- **Saint-Martial-d'Albarède** : prix de la dynamique de territoire
- **Saint-Pardoux-la-Rivière** : prix de la rue fleurie
- **Siorac-de-Ribérac** : prix de la dynamique de territoire
- **Tamniès** : prix de la dynamique associative
- **Trélissac** : prix de l'éco-paturage
- **Urval** : prix du patrimoine
- **Varaignes** : prix de l'authenticité du territoire.

### Palmarès 2024 des 10 plus belles balades et randonnées autour des « Villes et villages fleuris »

- **Lardornac** (lauréat, famille)
- **Varaignes, Hautefort, Marquay** (patrimoine)
- **Villetoueix, Négrondes, Veyrines-de-Vergt** (nature)
- **Mussidan, Urval, Orliac** (famille)

Pour mémoire, en chiffres, le label national « Villes et villages fleuris » en Dordogne, ce sont 151 prestations réalisées (préparation à la labellisation, palettes végétales, aménagements), 132 communes engagées, et 56 communes labellisées.

## A propos du label national « Villes et villages fleuris »

Présent depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4708 communes labellisées sur tout le territoire français, dont 279 « 4 Fleurs ».

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

Plus d'informations sur [www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)